



Bruges

Le 13 décembre 2023
DEC-2023-116
PTO/Centre juridique/EF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20231213-DEC-2023-116-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 21/12/2023

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en ce qui concerne la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistres y afférentes,

VU l'arrêté du Maire en date du 25 août 2022 portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 9^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

CONSIDÉRANT que la Commune de Bruges organise un marché de Noël qui se tient du 15 au 17 décembre 2023, et qu'elle loue pour cette occasion 66 tentes destinées à accueillir les exposants,

CONSIDÉRANT la nécessité de souscrire une assurance spécifique « Tous risques Objet » pour ces matériels,

CONSIDÉRANT la proposition d'assurance « Tous risques Objet » transmise par la SMACL Assurance SA dont le siège social est situé 141 avenue Salvador-Allende à NIORT (79000), portant couverture des dommages qui pourraient advenir à ces biens,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec la SMACL Assurance SA (SIREN 833 817 224) la proposition d'assurance « Tous Risques Objet » ainsi que les actes afférents, en vue de la couverture du matériel loué dans le cadre du Marché de Noël, pour la période du 13 au 18 décembre 2023,
- **De payer**, sur présentation d'une facture, la somme **1 142,42 € TTC** (prime de 1 043,50€ HT soit 1 136,52€ TTC + 5,90€ au titre du Fonds de garantie terrorisme)

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

